



Le « Plume = Tambour »

Bulletin municipal d'informations de Villiers-sous-Grez



JUIN 2015

N° 74

ÉDITO

Après un peu plus d'un an de mandature, le Conseil a souhaité non pas faire un bilan, c'est beaucoup trop tôt, mais simplement un inventaire de ce qui a été fait et de ce qui est en cours ; d'où l'épaisseur de ce Plume Tambour.

Le changement de l'équipe municipale voulue par une grande majorité des Villarons a naturellement entraîné des changements dans les choix prioritaires qui concernent la vie du village. Tout changement bouscule les habitudes. Le contentement des uns reste silencieux, le mécontentement des autres est bruyant. Tout est normal.

Je n'insisterai pas sur le fait que les budgets communaux sont de plus en plus serrés, tout au long des articles vous en trouverez les raisons. Il faut donc chercher un équilibre qui tienne compte de la satisfaction de la majorité tout en

préservant la représentativité des minorités. La plupart d'entre nous, en plus d'être Villaron, avons des occupations dans un groupe « minoritaire » (chasseur, club des anciens, choriste, groupe de théâtre, club sportif etc.). Un équilibre entre les possibilités financières et la notion de service public. Un équilibre entre la responsabilité de chacun et la solidarité de tous. Trouver ce point d'équilibre dépend de nous tous et de la recherche du bien commun. Il est à la fois difficile à trouver et instable. Dialoguer et rester à l'écoute est pour tous le meilleur moyen de définir la zone dans laquelle cet équilibre peut être trouvé.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Le Maire : Yves Lechevallier

Sommaire

Édito	Page 1	Notre cadre de vie	Page 15
Conseil municipal du 09 avril 2015	Page 2	Vie des associations	Page 17
Conseil municipal du 12 mai 2015	Page 6	Hier	Page 17
Conseil municipal du 12 juin 2015	Page 10	Demain	Page 20
Vie du village	Page 13	Informations pratiques	Page 22
Vos articles	Page 15		

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2015

Présents : Yves Lechevallier, Maire, Gérard Moret, Véronique Girard, Richard Antoine, Anne-Marie Thibaut, adjoints et Philippe Beaudoin, Gilles Cabardos, Jérôme Champion, Emmanuel Houdant, Ludovic Jeannotin, David Viratel, Michel Coterot et Régine Rey, conseillers municipaux.

Absent : Joanny Poulain

Pouvoirs : Cédric Thibaut (donne pouvoir à Anne-Marie Thibaut)

Secrétaire : Véronique Girard

APPROBATIONS

Compte rendu du conseil municipal du 6 mars 2015 : après modification quant à la présence de Michel Coterot à ce Conseil Municipal, le compte rendu est mis au vote.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

DELIBERATIONS :

M. Ludovic Jeannotin propose de reconduire le taux des 4 taxes de 2014 à 2015 qui se composent comme suit :

pour la taxe d'habitation, d'un taux d'imposition de 16,96 %

pour la taxe foncière sur le bâti, d'un taux d'imposition de 15,72 %

pour la taxe foncière sur le non bâti, d'un taux d'imposition de 45,69 %

pour la CFE, d'un taux d'imposition de 19,35 %

La proposition est votée à l'unanimité.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Une réunion de travail avec 12 membres du Conseil Municipal a été organisée le mardi 17 mars 2015 pour, collégialement, fixer les critères d'attribution des subventions, étudier toutes les demandes, répartir équitablement l'enveloppe budgétaire et faire des propositions d'attribution pour le Conseil Municipal de ce jour.

Les critères retenus sont :

- situation financière des associations
- nombre de Villarons membres de l'association
- conformité du dossier
- activités lucratives ou non lucratives
- participation active à la vie du village
- occupation de locaux communaux
- prise en charge par d'autres organismes de type CCAS ou Communauté de Communes

NOM	Subvention 2014	Subvention demandée pour 2015	Proposition du groupe de travail	vote
GENE	0	A la diligence du conseil	0	Voté à l'unanimité
Les Amis du Patrimoine	0	100	0	Voté à l'unanimité
Amicale Villaronne	2 200	1 900	500	Voté à l'unanimité
Bibliothèque	1 200	1 500	1 500	Voté à l'unanimité
DDEN	50	A la diligence du conseil	0	Voté à l'unanimité
AJP	0	A la diligence du conseil	50	Voté à l'unanimité
Collège Blanche de Castille	160	50 à 100	75	Voté à l'unanimité
FNACA	50	100	40	Voté à l'unanimité
Club de l'Amitié et Loisirs des Aînés	200	400	150	Voté à l'unanimité
Amicale des Anciens de l'Ecole	100	100	100	Voté à l'unanimité
USNSP Sport Adapté	100	150	50	Voté à l'unanimité
Club des Sages	100	150	150	Voté à l'unanimité
CSBM (section GV et Judo)	150	2 X 150	2 X 75 (75 pour GV et 75 pour judo)	Voté à l'unanimité
Coopérative Ecole Maternelle	250	275	250	Voté à l'unanimité
A Vivre	200	200	250	Voté à l'unanimité
Paris sous Grez	250	250	0	Voté à l'unanimité
Sauvebois	250	200	200 (100 pour adhésion et 100 pour subvention)	Voté à l'unanimité

Le Coq Chantant	300	300	250	Voté à l'unanimité
Tennis Club de Villiers	600	600	400	Voté à l'unanimité
ADAR	100	100	80	Voté à l'unanimité
Ecole Elémentaire de Recloses	350	350	350	Voté à l'unanimité
Harmonie de Nemours	Pas de demande	500	0	Voté à l'unanimité
USNSP Cyclisme	pas de demande	A la diligence du conseil	0	Voté à l'unanimité
AFM Téléthon	Pas de demande	A la diligence du conseil	0	Voté à l'unanimité
Handi Sport	Pas de demande	A la diligence du conseil	0	Voté à l'unanimité
Aide aux enfants de Zlynka Tchernobyl	Pas de demande	A la diligence du conseil	0	Voté à l'unanimité
Amis de la Forêt	Pas de demande	A la diligence du conseil	0	Voté à l'unanimité
TOTAL	6 610 Euros		4 545 Euros	

Lors de cette réunion du 17 mars, il a également été abordé l'éventualité d'une participation financière des associations occupant les locaux communaux. Cette éventualité fera l'objet d'une étude plus approfondie avec une mise en application pour la rentrée prochaine. Ludovic Jeannotin précise que la commune de Nemours a diminué, systématiquement, de 2 % toutes ses subventions aux associations et que la commune de Saint Pierre les Nemours les a, elle aussi, diminués. Toutes les communes font face aux difficultés liées à la baisse de la Dotation Générale de Fonctionnement et au désengagement de l'Etat sur d'autres domaines.

ADHESION AU SDESM DE LA COMMUNE DE POMMEUSE

Comme notre commune fait partie du SDESM et que chaque nouvelle demande d'adhésion doit être approuvée par les communes adhérentes, il est proposé au Conseil Municipal, pour l'entrée de la commune de Pommeuse, de voter la délibération suivante :

Vu la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

Vu la délibération n°2015-05 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Pommeuse

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à 15 des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion de la commune de Pommeuse au SDESM

La proposition est votée à l'unanimité.

PLAQUE COMMÉMORATIVE

Le Maire, après avoir rencontré la famille de Frédéric BOISSEAU et avec leur accord, propose au Conseil Municipal, d'installer une plaque commémorative sur le mur derrière le monument aux morts, avec l'inscription suivante :

A LA MÉMOIRE DE FREDERIC BOISSEAU VICTIME DE L'ATTENTAT DE CHARLIE HEBDO LE 7 JANVIER 2015

Proposition votée à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA BALAYEUSE AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE, DU CONSEIL DEPARTEMENTAL, DU CONSEIL REGIONAL ET DE TOUT AUTRE ORGANISME HABILITE A RECEVOIR CETTE DEMANDE.

Il propose au vote l'autorisation, par le Conseil Municipal, de lancer cette démarche.

Proposition votée à l'unanimité.

En ce qui concerne l'Agence de l'eau, cette dernière ne peut nous attribuer une subvention que pour la fonction « désherbage » soit moins de 50 % de la fonction de l'engin. Sur ces 50 %, la subvention ne peut pas dépasser 40 %, à partager entre les 2 communes.

Pour le Conseil Départemental, la subvention est plafonnée à 6 000 Euros.

Pour le Conseil Régional, nous sommes en attente d'une réponse.

Monsieur le Maire explique au Conseil que la demande de subvention doit être faite avant l'achat du matériel. Néanmoins on peut demander une dérogation à cette règle, ce qui sera fait, mais elle peut être refusée. La demande devant comprendre la délibération décidant de l'achat il n'aurait pas été possible de passer en commission avant Juin, ce qui avec le retour de l'information nous aurait fait passer commande pour la rentrée.

AIDE A LA REHABILITATION DU BIEN COMMUNAL SITUE 27 RUE GABRIEL BACHET

M Gérard Moret rappelle que le PNR a retenu, pour subvention, le projet qu'il a présenté de réhabilitation du 27 Rue Gabriel Bachet, propriété de la commune. L'étude sur cette réhabilitation se fait sur la base de 3 logements d'environ 70 à 75 m², qui seraient mis à la location, et, au rez-de-chaussée, en lieu et place de la grange, un local qui pourrait être à destination d'activités paramédicales (infirmières, kinésithérapeutes, aide à la personne etc...).

M Le Maire rappelle qu'un problème subsiste : une partie de l'étage supérieur au-dessus de la grange est occupée par le propriétaire du 29 rue Gabriel Bachet ce qui, dans le cadre de la réhabilitation, empêche d'avoir droit à certaines aides, et impose au cabinet d'étude une contrainte qui nuit à l'optimisation du volume de cette grange. M le Maire propose donc 2 délibérations afin de résoudre cette dernière difficulté en profitant de la vente des biens du 29 rue Gabriel Bachet pour remettre les choses d'aplomb :

Délibération parcelle zone AB 740 du cadastre de Villiers-sous-Grez.

Dans la parcelle référencée au cadastre de Villiers-sous-Grez Zone AB N°740 et appartenant à la commune, le Conseil autorise Monsieur le Maire à vendre une bande de terrain d'environ 120 mètres carrés au prix de 10 euros le mètre carré, telle que représentée sur le schéma de principe annexée à la délibération. Cette parcelle sera vendue au nouveau propriétaire du 29, rue Gabriel Bachet, actuellement propriété de Monsieur Oerlemans et comprenant les parcelles Zone AB 177 – 178 et 739. La commune prend à sa charge les frais de bornage par un géomètre.

Le nouveau propriétaire prend à sa charge les frais notariés.

La commune prend à sa charge la clôture qui marquera la limite entre la nouvelle parcelle et la parcelle 740.

Proposition votée à l'unanimité

Délibération mur séparatif des parcelles Zone AB N° 179 et 178 du cadastre de Villiers-sous-Grez. Le Conseil dans le cadre de la réhabilitation du bien communal situé 27, rue Gabriel Bachet :

Constatant que sur la parcelle zone AB N°179, sur laquelle est construit l'ensemble du bâti, un volume situé en étage de la grange est ouvert et donne sur la propriété du 29, rue Gabriel Bachet située sur la parcelle AB N°178, seule chemin d'accès à ce volume.

Constatant que la réhabilitation de l'ensemble du bien communal situé 27, rue Gabriel Bachet, nécessite que ce volume soit intégré dans l'ensemble et accessible depuis ce bien.

Autorise Monsieur le Maire à effectuer aux frais de la commune les travaux nécessaires pour clore ce bien sur la partie donnant sur la parcelle 178, à savoir :

Remonter le mur séparatif en surélévation du mur existant conservé en rez-de-chaussée entre les parcelles Zone AB 179 et 178 selon la répartition cadastrale de Villiers-sous-Grez.

La commune s'engage à conserver les propriétés architecturales réglementaires des deux constructions.

Monsieur le Maire précise qu'en cas de désaccord sur la limite séparative des parcelles 179 et 178 un géomètre serait missionné par les deux parties.

Monsieur le Maire précise que la finition du nouveau mur séparatif, côté parcelle 178, sera à la charge du propriétaire de la parcelle 178.

Proposition votée à l'unanimité

INFORMATIONS :

CHARTRE DES CHEMINS AVEC LE PNRGF

M Gérard Moret informe le Conseil Municipal qu'une charte est en cours de rédaction au PNR pour aider les communes qui le souhaiteront à répertorier et entretenir les chemins communaux. Ces derniers seront, à court terme semble-t-il, à intégrer dans le PLU communal.

La proposition de vote pour adhérer à cette charte sera inscrite au prochain Conseil Municipal.

Il indique aussi au Conseil Municipal qu'il a demandé une étude de faisabilité et un devis pour des travaux afin d'éviter le ravinement pour 4 de ces chemins (route d'Ury chemin dit de Recloses, la grotte du curé (depuis le stade), chemin de Châtillon (secteur viabilisé) et celui de Busseau si hors secteur ONF. Les travaux sont estimés à 9 900 Euros HT que nous pourrions faire en 2 tranches.

CHARTRE NIVEAU 3 DU PNR

Monsieur Gérard Moret informe le Conseil Municipal que la charte de « Gestion écologique des espaces communaux » de niveau 2 du PNR, dont la commune de Villiers est signataire depuis le 12 février 2014, va prochainement évoluer vers le niveau trois, selon le calendrier établi. Le niveau trois initial de cette charte a été modifié par une nouvelle loi, précisant les lieux à protéger, ainsi que les délais pour y parvenir.

Rappelons que c'est la loi Labbé du 6 février 2014 qui a fixé le principe de l'interdiction totale de l'usage des pesticides par les collectivités « pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé ».

Cette mesure, initialement prévue pour le 1er janvier 2020, est en passe d'être avancée dans le cadre de la loi de « transition énergétique » et celle de la « biodiversité », les dates butoirs pouvant être le 31 décembre 2016, voire le 1er mai 2016, c'est à dire dans à peine plus d'un an. Ces lieux comprennent, bien entendu, les écoles et tous les ERP (Etablissements recevant du public)

A ce stade, cette loi ne concerne pas tous les autres lieux non définis dans ce texte qui restent assujettis à la date butoir du 1er janvier 2020. Jusqu'à cette date, les lieux non soumis à cette loi pourront être entretenus à l'aide de certains produits encore autorisés. Pour information, notre municipalité utilise (avec parcimonie) l'acide pélargonique (géranium) et l'acide Acétique (vinaigre). La décision d'achat de notre balayeuse, anticipe et participe grandement à la suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires.

Cette nouvelle charte modifiée sera soumise à accord des Conseils Municipaux des diverses communes adhérentes au PNR entre mai et juin de cette année.

CONTROLE RESEAU INCENDIE PAR LE SDIS

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a répondu favorablement à l'offre du SDIS qui se propose de continuer à effectuer le contrôle de nos installations de défense incendie.

POINT SUR LES BIENS VACANTS

Cette démarche est toujours en cours.

SUBVENTIONS VOTEES AU CCAS

Mme Véronique Girard informe le Conseil Municipal des subventions allouées par le CCAS pour 2015 :

- ADMR Gâtinais : 90.00€
 - Clic soutien : 200.00€
 - ADIL : 87.00€
 - Resto du coeur : 50.00€
 - Secours Catholique : 50.00€
 - Secours populaire : 650.00€
- Soit une enveloppe de 1127€

VIE DU VILLAGE

Mise en route des tranches 3 et 4 de rénovation de l'éclairage public : pour la tranche 3, la subvention a été attribuée en fin d'année 2014 et doit être utilisée avant fin juin 2015. Le délai entre l'accord de la subvention et la mise en œuvre des travaux est lié à l'intervention d'Orange sur les poteaux et le vote, par le Conseil

Municipal du budget primitif 2015. L'exécution de cette tranche va débiter prochainement. Quant à la 4ème tranche, le dossier d'attribution de subvention sera mis à l'approbation du Comité syndical du PNR en juin pour une mise en œuvre fin septembre 2015.

Démarrage des travaux carrefour rue de la Garenne – Rue des Bordeaux : la commande de travaux sera faite demain pour démarrage mi-mai. C'est l'entreprise Goulard qui interviendra. Coût des travaux : 11 020 Euros HT et certains choix optionnels (avaloir d'égout modifié selon pente, si nécessaire)..

Point sur le site Internet de la Mairie : M Emmanuel Houdant informe le Conseil Municipal que le site est en ligne avec l'adresse suivante : <http://www.villierssousgrez.fr>. Ce site vivra grâce aux retours et l'alimentation des Villarons. Bien entendu, des rubriques restent à créer, à modifier et à finaliser et un effort d'amélioration de la présentation ainsi que du contenu du site se fera au fil du temps.

Tour des commissions :

- commission cimetièrre : Mme Anne-Marie Thibaut informe le Conseil Municipal que le règlement intérieur est en cours de finalisation. Un travail sur une ouverture plus adéquate, au niveau du cimetière, est aussi en étude dans cette commission, pour sortir les conteneurs poubelle et l'entretien de ce site.

- commission embellissement : des graines « pied de mur » sont à la disposition des Villarons à la Mairie pour l'embellissement de notre commune. Merci à Jérôme Champion pour la jachère fleurie à l'entrée du Village.

- commission communication : Mme Régine Rey rappelle qu'un « Plume Tambour » exceptionnel est prévu pour fin avril/début mai et demande aux Conseillers Municipaux de rédiger des articles en rapport avec leur(s) fonction(s) . Elle informera l'équipe municipale par un mail qui précisera la date butoir pour l'envoi de ces articles.

M Jérôme Champion indique que des trous sont en formation à divers endroits du village et demande que les travaux soient prévus sur le planning des agents communaux.

M David Viratel travaille à l'obtention de la « distraction » du régime forestier pour nos Espaces Naturels Sensibles. En effet, au cours de la mandature précédente, l'ONF a bien indiqué qu'elle n'était pas intéressée par la gestion de nos ENS, mais cette décision doit être entérinée par un arrêté préfectoral. David Viratel travaille donc à la constitution du dossier à remettre au service forestier de la DTT via l'ART.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Prochain Conseil Municipal le Mardi 12 mai à 20 h 45

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2015

Présents : Yves Lechevallier, Maire, Gérard Moret, Véronique Girard, Richard Antoine, Anne-Marie Thibaut, adjoints, Philippe Beaudoin, Gilles Cabardos, Jérôme Champion, Emmanuel Houdant, Joanny Poulain, David Viratel, Michel Coterot Régine Rey, conseillers municipaux.

Absent : Cédric Thibaut (donne pouvoir à Anne-Marie Thibaut), Ludovic Jeannotin (donne pouvoir à Richard Antoine jusqu'à sa présence à 22 heures).

Pouvoirs : Cédric Thibaut (donne pouvoir à Anne-Marie Thibaut)

Secrétaire : Emmanuel Houdant

APPROBATIONS

Compte rendu du conseil municipal du 9 avril 2015 : approuvé après modification de l'adresse du site internet communal qui est <http://www.villierssousgrez.fr/>.

Après cette seule modification, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

1/ Compte administratif 2014.

Le Conseil

Considérant que la dissolution de l'Agence Foncière de Remembrement laisse un solde comptable de 89,95 euros à intégrer au compte administratif de 2014.

Et suite à la demande du Trésorier Payeur

Convient que cette somme doit apparaître sur le compte administratif de 2014

Résultat solde AFR pris en compte :

- *section de fonctionnement :*

Dépenses : 627 677.80€

Recettes : 682 549.07€

Excédent reporté : 103 784.25€

Excédent de clôture : 158 655.52€

- *section d'investissement :*

Déficit reporté : 82 535.74€

Dépenses : 43 614.93€

Recettes : 118 888.60€

Déficit de clôture : 7 262.07€

Affecter le résultat :

En fonctionnement recette compte 002 : 151 393.45€

En investissement recette compte 1068 : 7 262.07€

En investissement en dépense compte 001 : 7262.07€

Et vote à l'unanimité ces décisions.

2 / Budget primitif 2015

Le conseil

- Constatant, suite à la dissolution de l'Agence Foncière de Remembrement, que le solde comptable de celle-ci qui s'élève à la somme de 84,95 euros n'avait pas été pris en compte dans l'établissement du compte administratif 2014.

- Et qu'en conséquence elle n'avait pas été prise en compte dans l'établissement du budget primitif de 2015

Décide

- De réintégrer le solde de l'Agence Foncière de Remembrement, soit 84,95 euros au budget primitif 2015 au compte 002 en recette

- D'équilibrer l'écriture en augmentant le compte 022, dépenses imprévues de la somme de 84,95 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité cette décision.

3/ Vote du compte administratif 2014 Multiservices, compte de gestion 2014 Multiservices et clôture du budget annexe Multiservices

Monsieur le Maire étant sortie de la salle du Conseil, Monsieur Gérard Moret, premier adjoint, présente au Conseil le compte administratif 2014 du MULTISERVICES.

Le Conseil, après examen de ce compte,

Vote à l'unanimité le compte administratif du

MULTISERVICES

Il est rappelé au conseil municipal que le budget annexe MULTISERVICES a été ouvert par délibération en date du 06 02 2014.

Compte tenu que ce budget n'a plus lieu d'exister vu l'abandon du projet,

Il est à préciser qu'aucune opération comptable n'a été réalisée au cours de l'exercice budgétaire 2014,

Le compte administratif ainsi que le compte de gestion dressé par le comptable public ont été votés le 12/05/2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la clôture du budget annexe MULTISERVICES.

4/ Participation voyages scolaires

Le collège Blanche de Castille organise des séjours linguistiques dans l'espace européen, Grande Bretagne et Italie cette année.

Une participation de 40 euros est demandée aux communes en fonction du nombre d'enfant scolarisé au collège afin d'alléger la participation parentale.

Il y a 8 Villarons concernés, la participation de la Commune est donc de 320 euros.

Véronique Girard propose de faire porter cette participation sur le CCAS à l'avenir.

Pour cette année, les membres du conseil attribuent à l'unanimité cette participation au collège Blanche de Castille.

5/ Aménagement du carrefour Garenne/Bordeaux

Les devis sont annexés. Gérard Moret expose les 3 devis reçus. Le devis GOULARD, le moins disant, est retenu pour 11 020.80 euros HT. Deux options sont proposées :

- Reprise locale du profil de la voirie existante : 1 420.00 euros HT
- Ajout d'une grille raccordée à l'avaloir existant si nécessaire : 2 100.00 HT euros

Au total avec les deux options le devis s'élève à 14 540.80 euros HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition GOULARD y compris les options.

6/ Règlement du cimetière

Anne Marie Thibaut présente le nouveau règlement intérieur du cimetière. Une correction a été apporté sur l'article 17 « règlement des cavurnes »

Dans le nouveau cimetière, l'objectif est de faire en sorte que les emprises des concessions, hors pierres tombales, soient cimentées et se touchent, sans laisser d'espaces engazonnés entre chacune d'elle, afin d'en faciliter l'entretien. Il faudra ajouter ce point au règlement.

Cette délibération est ajournée. Le conseil municipal reporte donc le vote et l'approbation du règlement intérieur du cimetière.

7/ Estimation travaux cimetière (conteneurs)

Maurice Andrieu propose de faire une allée en béton afin de sortir plus aisément les conteneurs de déchets végétaux.

Jérôme Champion se charge d'aller chercher le béton ; Maurice Andrieu et Christian Milandre se chargent d'exécuter les travaux

Monsieur le Maire propose le déblocage d'un budget de 750 euros pour réaliser cette rampe en béton.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition.

Nota : La réalisation devra respecter les Règles d'accessibilité pour PMR.

8/ Devis de l'aire de lavage de la balayeuse et de l'abri de stockage de la balayeuse

Il a été envisagé de faire appel à des bénévoles et les employés communaux. Les inconvénients sont que les coûts engendrés ne seraient pas imputés sur le budget d'investissement et que la TVA ne serait pas récupérable. Il est donc souhaitable de réaliser ces travaux par une entreprise extérieure.

Après discussion sur les deux devis reçus, très différents, les entreprises seront convoquées, après avoir affiné le cahier des charges afin d'avoir des devis corrélés aux besoins.

9/ Convention ProQuartet

Monsieur le Maire, présente la convention liant la commune avec la troupe ProQuartet. ProQuartet se produira le samedi 20 juin 2015 dans l'église de Villiers-Sous-Grez. Monsieur le Maire informe également le Conseil qu'une manifestation musicale organisée par un collectif d'associations se tiendra cette même soirée et dans le cadre de la fête de la musique soit au Lary et (ou) à la salle polyvalente, si elle n'est pas louée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte avec 13 votes pour et deux abstentions la convention.

10/ Motion Nemours

Le Maire rappelle que la commune de Villiers-sous-Grez est membre de la communauté de commune des « Terres du Gâtinais » par délibération du Conseil municipal du 8 novembre 2011.

Il propose au Conseil d'adopter la motion suivante :

- Attendu que la communauté de communes « Les Terres du Gâtinais » regroupe une population de 11.500 habitants.
 - Attendu que, sauf nouvelle réglementation après adoption de la loi NOTRe, le seuil de population d'une intercommunalité doit être de 20.000 habitants au minimum.
 - Attendu qu'en conséquence la communauté de communes « Les Terres du Gâtinais » va être dissoute.
 - Attendu que les communes membres de cette intercommunalité doivent rejoindre une autre intercommunalité en tenant compte de la continuité territoriale.
 - Attendu que la carte du territoire doit être arrêtée fin 2015 début 2016
- Et :
- Considérant que le bassin de vie des Villarons est naturellement tourné vers Nemours.
 - Considérant qu'il y a non seulement une continuité territoriale avec le « Pays de Nemours », mais aussi une homogénéité territoriale naturelle par le massif de la Commanderie.

Le Conseil décide :

- D'autoriser le Maire et les conseillers qu'il mandatera, à se rapprocher de la communauté de communes du « Pays de Nemours » pour examiner les conditions d'un rattachement à cette intercommunalité.
- De faire connaître à la préfecture d'arrondissement la volonté de son rattachement à la communauté de commune « Pays de Nemours ».
- D'autoriser le Maire et les Conseillers qu'il mandatera, si le rattachement est possible, à représenter la commune de Villiers-sous-Grez dans les démarches nécessaires à ce rattachement, après délibération du conseil.
- De communiquer la présente délibération à la communauté de communes des « Terres du Gâtinais » afin qu'elle puisse faire le point sur les désirs de ses communes membres.

Le conseil municipal, après en avoir longuement délibéré accepte avec 11 votes pour, 3 abstentions et un contre cette motion.

11/ Charte de gestion des chemins ruraux

Gérard Moret présente au conseil le Guide de gestion des chemins ruraux établi en partenariat avec la DRIEE-IF (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie Ile-de-France) et avec la participation à son élaboration :

- Du Comité départemental de la Randonnée Pédestre de l'Essonne
 - Du Comité départemental du Tourisme de l'Essonne
 - Du Comité départemental du Tourisme Equestre de Seine et Marne
 - Du Conseil Départemental de Seine et Marne
 - Du Conseil Départemental de l'Essonne
 - De la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France
 - De la Chambre d'Agriculture de Seine et Marne
 - De la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Énergie et de l'Environnement d'Ile-de-France
 - De la Fédération interdépartementale des Chasseurs d'Ile-de-France
 - De la Fédération départementale des Chasseurs de Seine et Marne
 - De la Fédération départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles d'Ile-de-France
- et, au vu de l'enjeu pour nos territoires, présente l'intérêt de l'engagement de notre Commune vers la Charte de Gestion des Chemins établie par le PNR-Gâtinais français faisant l'objet de la délibération suivante.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, (répartition des compétences)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Code Rural (nouveau),

Vu le Code forestier,

Vu la Charte du Parc naturel régional du Gâtinais français,

Considérant que la Charte de gestion des chemins a pour vocation d'accompagner les Communes et les Communautés de Communes du Parc naturel régional du Gâtinais français dans :

L'identification des chemins de la Commune

La connaissance des enjeux sur les chemins

La projection sur l'avenir de ces chemins

Considérant que le principe de gestion des chemins vise à garantir une bonne qualité de l'environnement, de la biodiversité, du paysage, du tourisme des Communes du Parc,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention :

- APPROUVE la Charte de « gestion des chemins »
- S'ENGAGE à protéger et à valoriser ses chemins
- CHARGE Gérard Moret, Adjoint à l'Urbanisme, à la Voirie et Chemins, aux Travaux, à l'Accessibilité, de la mise en place de toutes les demandes nécessaires à ce projet,

- AUTORISE le Maire à signer la Charte de gestion des chemins du Parc naturel régional du Gâtinais français.

Le Conseil municipal approuve l'adhésion à celle-ci à 14 pour et une abstention.

INFORMATIONS :

1/ Démission de Gérard MORET de la sous-commission sécurité routière

Compte tenu de l'engagement immédiat dans l'avancement prioritaire que cette mission nécessite, Gérard Moret fait part de sa démission de cette sous-commission, afin de déléguer cette responsabilité à un élu plus disponible qui pourra ainsi traiter plus rapidement ce sujet majeur pour le bien être quotidien des Villarons.

Il transmet le schéma d'idées déjà bien établi à Yves Lechevallier qui prend le relai en continuant dans le même esprit, c'est-à-dire chercher à appliquer une réglementation pour tout le village en limitant les exceptions aux incontournables, et en considérant que ce règlement sera appliqué dans le cadre d'un village passé en zone 30.

Copie lettre du 3 mai 2015

Gérard MORET

33 rue de l'Eglise

77760 VILLIERS SOUS GREZ

Villiers, le 3 mai 2015

Objet : Démission de la Commission « Sécurité routière »

A l'attention du Président et des membres de la Commission Sécurité routière et du Conseil municipal, Mesdames, Messieurs,

Par la présente, je vous informe de ma démission de la commission Sécurité routière, à compter de ce jour le 3 mai 2015.

Les raisons sont :

D'une part, vos reproches de mauvais avancement de ce sujet à gérer en priorité,

D'autre part, un manque de temps pour faire avancer, en plus de tous les autres projets communaux en charge, ce sujet aussi rapidement que vous le souhaitez.

Je préfère donc laisser cette responsabilité à une personne qui pourra y consacrer le temps nécessaire pour traiter ce sujet majeur pour le bien être quotidien des Villarons.

Je demande de prendre acte de cette démission au prochain Conseil municipal du 12 mai 2015 et de faire paraître cette lettre dans le compte-rendu associé.

Je vous transmets, Monsieur le Président, les membres de la commission sécurité routière et membres du conseil municipal, mes cordiales salutations.

Gérard MORET

2/ Présentation de l'avancement du dossier 27, rue Gabriel Bachet

Etude d'approche présentée par Gérard Moret.

L'esquisse du projet élaboré par le Bureau d'études comporte la réhabilitation de 3 logements, d'une structure paramédicale et du réaménagement de la cour. La réalisation est étudiée avec une pluralité de matériaux biosourcés dans le cadre « Patrimoine et développement durable ». Cette réalisation devrait valoir référence d'exemple dans la réhabilitation locale du bâti vernaculaire.

L'analyse des coûts de réalisation devra faire l'objet d'un avant-projet définitif (APD). Le principe du plan de financement est basé sur une part subventionnée et le reste en autofinancement par les loyers.

Le dossier des plans déjà établis a circulé parmi l'ensemble des élus pour prise de connaissance du projet.

3/ Part communale dans le budget du RPI :

Recloses : 100 770 euros

Villiers-Sous-Grez : 108 230 euros

4/ Travaux des hauts de Busseau (Buses)

Les travaux permettant de solutionner une rétention d'eau importante sur la chaussée se terminent. Jérôme Champion attire l'attention sur l'accessibilité des parcelles qui risquent d'être enclavées du fait de ces travaux.

TOUR DES COMMISSIONS ET VIE DU VILLAGE :

Pétition Paris sous Grez : une réponse sera donnée.

Fêtes de mai : Antoine Richard expose la réussite de ces fêtes.

Le bénéfice serait de l'ordre de 500 euros.

QUESTIONS DIVERSES :

Il est signalé la dégradation du domaine public sur le trottoir pavé situé devant le n° 2 de la rue de l'Eglise. Les démarches de régularisation de l'infraction sont en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Prochain Conseil Municipal le vendredi 12 juin à 20 h 45

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2015

Présents : Yves Lechevallier, Maire, Gérard Moret, Véronique Girard, Richard Antoine, Anne-Marie Thibaut, adjoints, Philippe Beaudoin, Gilles Cabardos, Jérôme Champion, Emmanuel Houdant, Ludovic Jeannotin, Joanny Poulain, David Viratel, conseillers municipaux.

Absent : Cédric Thibaut (donne pouvoir à Anne-Marie Thibaut), Michel Coterot (donne pouvoir à Richard Antoine), Regine Rey (donne pouvoir à Gérard Moret).

Secrétaire : Ludovic Jeannotin

APPROBATIONS

Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 mai 2015 :

Monsieur Gérard MORET évoque que les participations des communes dans le budget du RPI ne reflètent pas la vraie part de chaque commune car elles ne tiennent pas compte du report positif de l'année précédente, venant amoindrir notre participation pour cette année. En conséquence, dans le compte-rendu du 12 mai dernier, le coût du RPI évoqué à notre charge est amoindri artificiellement pour l'année 2015. En réalité, le budget total de fonctionnement est de 284 710 € pour 102 enfants et non pas de 209 000 € (Recloses pour 100 770 € + Villiers 108 230 €).

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

Règlement intérieur du cimetière :

Tout d'abord, il est fait note au Conseil Municipal qu'il n'existe aucun règlement intérieur pour notre cimetière actuellement. Afin de fixer des règles précises et uniformément équitables, il est proposé au Conseil Municipal l'établissement d'un règlement intérieur pour notre cimetière afin de faciliter sa gestion, et d'anticiper par la même occasion son entretien général, y compris le désherbage.

Après lecture du règlement intérieur du cimetière, le

Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce dernier.

Délégation pour présenter la candidature de Villiers-sous-Grez comme territoire à énergie positive pour la croissance verte (PNR) :

Vu le code général des collectivités,

Vu l'appel à initiatives "Territoires à énergie positive pour la croissance verte" du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, en coordination avec le ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité,

Vu la candidature de la commune de Villiers sous Grez à l'appel à initiatives "Territoires à énergie positive pour la croissance verte" en date du 12 juin 2015

Vu les résultats de l'appel à initiatives "Territoires à énergie positive pour la croissance verte" en date du 09 février 2015

Après en avoir délibéré,

Le conseil de la commune de Villiers sous Grez

AUTORISE le Maire, ou un conseiller ayant délégation dans le domaine concerné, à signer tout document permettant de donner suite à la sélection de la commune de Villiers sous Grez comme territoire à énergie positive

pour la croissance verte.

Le Conseil Municipal délègue à Monsieur Gérard MORET le pouvoir de présenter la candidature de Villiers-sous-Grez comme territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPOS) auprès du PNR dans le but de permettre l'obtention de subventionnement(s) adapté(s) pour la réhabilitation de l'immeuble du 27 Rue Gabriel Bachet.

Monsieur MORET précise que ce projet de réhabilitation ne sera effectif que si le montant des loyers permet, au minimum, d'autofinancer par emprunt la part non subventionnée restant à charge de la commune, ceci afin d'éviter de générer une nouvelle charge financière supplémentaire, au vu des faibles marges de manœuvre, en baisse constante, dont dispose notre collectivité.

Le but, à terme, est de créer une rentrée fiscale supplémentaire pour notre budget une fois les emprunts remboursés et l'entretien autofinancé.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Adhésion commune de Beaumont du Gâtinais au Syndicat des transports du sud Seine et Marne :

L'objectif est d'accueillir la commune de Beaumont du Gâtinais au Syndicat des transports du sud Seine et Marne qui n'en fait pas partie actuellement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des nouveaux statuts du Syndicat des transports du sud Seine et Marne, et également de l'adjonction de la commune de Beaumont du Gâtinais au Syndicat des transports du sud Seine et Marne.

Convention bibliothèque :

Monsieur le Maire reporte au prochain Conseil Municipal cette délibération après s'être entretenu avec les principaux intéressés.

Convention Olivier SELAC :

Pour le bal du soir du 13 juillet 2015, il est proposé de faire appel aux services de Monsieur Olivier SELAC, accordéoniste. Pour se faire, il propose un devis de 764 euros TTC. Il est noté que le montant payé l'année précédente était de 690 euros. La variation entre ces deux années provient du fait qu'il lui est demandé de faire des heures en plus.

Proposition votée à l'unanimité.

INFORMATIONS :

Logement communal de la Rue de Larchant :

Mme DA VEIGA nous a fait part de son sentiment d'insécurité suite au deuxième cambriolage qu'elle vient

de subir. Elle souhaite un volet roulant de sécurité, afin de sécuriser la porte d'entrée vitrée.

Subvention des associations :

Les associations A vivre, le Club des sages, le Tennis club de Villiers (TCV), et la Bibliothèque remercient la municipalité pour leurs subventions respectives.

Poids lourds et URY :

La commune d'URY nous a fait part qu'elle vient d'envoyer un courrier à la préfecture pour demander un désenclavement.

ODE et chantier de réinsertion :

Suite à un premier contact de Monsieur Ludovic JEANNOTIN avec un élu de NEMOURS pour la mise en place d'un chantier de réinsertion dans le cadre de travaux de voirie avec l'ODE de Nemours, Monsieur Gérard MORET nous informe qu'il est prévu un petit chantier test, avant de finaliser les points techniques concernant les reprises d'entretien des ouvrages pavés, tels que trottoirs, caniveaux et bordures. Il s'agirait d'une facturation à l'ouvrage. Si le test réalisé en juillet s'avère concluant, il pourra être envisagé une première phase de travaux (les plus urgents) dès la rentrée en septembre 2015.

Administration du droit des sols :

Pour faire face au désengagement de l'état concernant l'administration du droit des sols (DDT/ADS), Monsieur Le Maire et le premier adjoint nous informent qu'ils ont pris RDV avec les services d'urbanisme de la Communauté de communes du Pays de Nemours, situés à Bagneaux-sur-Loing, pour l'assistance et le contrôle de l'instruction des dossiers d'administration du droit des sols de notre commune.

Pour information, il est également annoncé que d'autres communes de notre C. C. Les Terres du Gâtinais se sont rapprochées des services de l'urbanisme de la C.C. du Pays de Fontainebleau.

Communauté de Communes :

Monsieur Le Maire nous informe que notre Députée, Valérie LACROUTE, vient d'envoyer un courrier aux communes de notre Communauté de Communes actuelle pour soutenir les communes souhaitant venir rejoindre la Communauté de Communes du Pays de NEMOURS.

Le PNR vient de nous accorder la subvention de la 4ème et dernière tranche pour le changement de nos candélabres d'éclairage public représentant, comme

pour la tranche précédente réalisée en mai dernier, un taux de subventionnement de 80% plafonné à 10 000 euros. La réalisation des travaux de cette dernière tranche est prévue pour l'automne.

La visite du SDIS (pompiers) dans notre village en compagnie de Monsieur Philippe BEAUDOIN a fait ressortir que deux bornes incendie n'étaient pas aux normes car il manque 3 épingles. Après étude des prix, il en ressort que le coût unitaire est de 79 euros HT. La commande va être passée très prochainement.

LE TOUR DES COMMISSIONS :

Finances :

Dans les principaux postes budgétaires, il figure en premier lieu le RPI. Il est rappelé au Conseil Municipal le gouffre financier qu'est le RPI car il a un coût moyen par élève très largement supérieur à celui des autres communes dans les alentours et même, se situant dans les données statistiques les plus élevées du territoire régional, voire national, pour des communes comptant moins de 1000 habitants. Une explication évoquée est notamment que le coût de la masse salariale est relativement élevé par rapport aux autres communes ayant la même strate financière que la nôtre.

Dans un autre temps où la croissance et l'inflation étaient importantes, notre commune a su investir au bon moment pour se doter d'infrastructures comme notre stade, qui fait partie des deux stades homologués du canton, ou notre Foyer Rural Jean-Louis GARBAN complété par son annexe. Seulement une fois construit avec l'aide de subventions publiques venant amoindrir la part communale du coût de construction initial, faut-il encore avoir les moyens d'entretenir ce patrimoine bâti, sans espérer de subventions pour cela, mais en tirant le meilleur parti que ce soit en termes de gestion ou tout autre chose. Il est donc présenté au Conseil Municipal une étude sur le coût réel du Foyer Rural Jean-Louis GARBAN avec son annexe qu'a fait ressortir l'année 2013 en données comptables validées. Elle a été réalisée par Monsieur Ludovic JEANNOTIN, avec le concours de Monsieur Gérard MORET. Ces coûts contiennent non seulement les coûts de fonctionnement annuels (EDF, Gaz, Eau, frais de personnels alloués, Entretien courant, Bureau de contrôle, etc...) qui ont été réellement payés, mais comportent également comme dans toute gestion de patrimoine immobilier, l'amortissement économique du coût de la construction initiale et le provisionnement du coût des gros travaux de réhabilitation, l'ensemble rapporté sur une année et par mètre carré afin d'avoir un

coût global de ces bâtiments qui sont à la fois une chance pour la commune mais qui nécessitent des ressources non négligeables dans le temps. En effet, le coût annuel est de l'ordre de 63 000 euros (soit 378 000 € lors d'une mandature de 6 ans).

Le détail par salle est le suivant :

	Coût total
Foyer N-1 - Salle de danse	7204,87
Foyer N-1 - Salle des jeunes	2037,18
Foyer N-1 - Local de l'AV	1736,79
Foyer RDC	21267,49
Annexe RDC - RPI	15061,72
Annexe N+1 - Bibliothèque	6392,77
Annexe N+1 - salle des mariages	8668,95
Total	62369,78

Ces bâtiments ne génèrent en recette pour la commune que seulement quelques milliers d'euros (entre 3 et 5000 € selon les années) par an en moyenne au titre de la location des salles, sans compter les 13 920 euros que loue la commune au RPI (mais dont la moitié est supporté en réalité par Villiers sous Grez au titre de sa participation dans le RPI). La gratuité est de droit actuellement pour les associations sans aucune participation de leur part.

Il est annoncé aussi que la prochaine étude portera sur le stade afin de connaître réellement son coût d'utilisation, et surtout, mettra en évidence la subvention qu'alloue notre commune à l'ESF en avantage en nature.

VIE DU VILLAGE :

Animation et Culture : dans le cadre des préparatifs des 13 et 14 juillet 2015, il est fait appel à volontaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h45.

NB : Ce compte rendu est sous réserve de l'approbation du prochain Conseil Municipal.

Vie du village

DÉSIRÉE EST ARRIVÉE !

Mardi 21 avril, notre balayeuse déjà appelée l'Arlésienne est enfin arrivée à Villiers. Pour cette occasion les deux Conseils (Ury et Villiers) se sont rencontrés le soir au Foyer Jean-Louis Garban autour d'un verre de l'amitié pour couper le ruban inaugural sur la machine.

Dans la journée les agents techniques des deux villages ont reçus une formation sur la conduite et l'entretien de la machine. Pour Villiers, la balayeuse en test est passée pour la première fois à l'occasion de l'alternance du mois d'Avril et du mois de Mai. Une prise en main sur un temps et une distance supérieurs à la formation. Les habitants des rues concernées ont reçu un tract explicatif pour faciliter la manœuvre. Il s'agissait surtout des voies profilées du lotissement qui se prêtaient mieux à une prise en main. Les rues du vieux village ont été préparées et en partie débarrassées de la terre qui s'était accumulée pendant l'hiver. Les choses sérieuses ont commencé à l'alternance Mai/Juin. Quelques Villaron ont aidé en dégrossissant leur portion de caniveau, merci à eux !

Outre le fait que cette alternative aux désherbants nous permet de faire un pas important vers le zéro phyto, un entretien ensuite régulier va permettre de soulager la station d'épuration et le bassin d'orage en particulier. En plus, un nettoyage régulier des caniveaux en pavés va permettre peu à peu aux joints sable de retrouver

leur fonction et laisse l'eau de pluie s'infiltrer dans de meilleures conditions. Ils sont actuellement colmatés par la terre et l'humus retenus et générés par les herbes. Avec un peu de chance il y aura un peu moins de flaque d'eau et d'arrosage des murs de maison. Cependant le mal est déjà fait et le mauvais entretien jusqu'à ce jour n'a fait qu'aggraver les choses. Les pavés n'ont plus d'assise et se sont trop enfoncés par endroit.

L'étape suivante sera de refaire peu à peu nos caniveaux. C'est à priori très onéreux. Nous sommes donc en pourparlers avec une association qui gère des chantiers d'insertion. Notre village accueillerait des chantiers de formation de paveurs. Le coût sera bien moindre et les deux parties seront gagnant /gagnant car la commune d'Ury est intéressée et offre un nouveau débouché ; je suis sûr que d'autres communes voisines seront preneuses.

L'entretien du village est une priorité car il profite à TOUS les Villarons. La diminution des sommes allouées aux communes et en particulier aux petites communes rurales, l'augmentation des charges obligatoires qui répondent à une kyrielle de nouvelles réglementations et un abandon des services de l'état, obligent à ce que chaque centime soit consacré à ce qui profite au plus grand nombre d'administrés.

Yves Lechevallier



LA GROTTTE DU CURÉ A EU CHAUD !

Mercredi 22 Avril vers 16 heures, le téléphone sonne en mairie sans discontinuer et des Villarons signalent de la fumée vers le Rocher Saint Etienne.

Jacky Perthuis passe en Mairie au moment où Catherine Berthelot contacte le SDIS. Merci à lui car prenant le téléphone il explique, à l'interlocuteur de service, qu'en tant qu'ancien pompier bénévole il peut affirmer sans erreur qu'il s'agit d'un départ de gros feu de forêt.

De précieuses minutes ont été gagnées !

Les premiers véhicules rouges traversent le village vers 16 heures 20 et vont au stade de foot. Une reconnaissance est effectuée. Ça brûle sur la platière qui couvre la grotte du curé. Un feu vicieux car il couve dans les bruyères et dans une sorte de tourbe assez sèche à ce moment-là.

Dans un premier temps 3 camions 4 x 4 se relayent pour circonscrire ce feu vers 17 heures 30. Plusieurs autres vont suivre dans la soirée pour noyer le tout. Pourtant le lendemain matin une dizaine de braises rougeoyantes sont repérées par Benoît Debu et Pascal Viratel. Un véhicule d'intervention en provenance de Bourron-Marlotte, étant prévu, passe à ce moment et sécurise définitivement les lieux.

À partir du chemin de la grotte, on ne voit pratiquement

rien, mais si l'on monte sur la platière c'est noir, noir. Les arbres ne semblent pas touchés mais c'est souvent trompeur... Il est possible que ceux qui sont enracinés sur la platière meurent dans quelque temps.

Un feu d'origine inconnue ! Il rappelle que nous ne sommes pas à l'abri d'un sinistre et qu'il faut particulièrement être attentif dès qu'il fait chaud et sec. Par le trafic de leur intervention, les camions ont creusé de grosses ornières dans la montée du château d'eau et sur l'esplanade de la grotte. Quelques courageux ont ratissé les lieux le dimanche suivant, réparant ainsi les dégâts. Merci à eux.

Yves Lechevallier



FEMME EN OR

Dans le cadre de l'opération « Femme en Or » initiée par le Comité Régional Olympique et Sportif d'Ile-de-France (CROSIF), Sandra Olivier s'est vu récompenser le 30 mars 2015 pour son multiple engagement (au niveau sportif, de l'encadrement, de la formation et comme dirigeante) en même temps que 19 autres femmes engagées dans diverses instances du mouvement sportif.

Connaissez-vous la Course d'Orient ?

Ce sport se traduit par une course individuelle contre la montre, en terrain varié, sur un circuit matérialisé par des postes que le concurrent doit découvrir dans un ordre défini par l'itinéraire de son choix, en utilisant une carte et une boussole. La C.O. existe à pied, à ski, à VTT, individuellement ou sous forme de relais. C'est un sport de pleine nature qui peut être pratiqué de 7 à 77 ans et plus. Il permet de découvrir la forêt, d'apprendre à s'y aventurer sans crainte, et de la respecter.

Le vingt septembre prochain, Sandra et son association organisent à Villiers une Course d'Orient

qualificative pour les championnats régionaux et une ou deux courses amateur auxquelles les Villarons pourront participer. Vous serez ainsi des spécialistes.

La rédaction



Vos articles

Rolande, une des mémoires de Villiers s'est éteinte.

Elle faisait partie d'une des plus anciennes familles de Villiers. Le 12 octobre 1921, naissait dans la maison de ses grands-parents une Villaronne, qui allait être fidèle toute sa vie à son village.

Elle connaissait très bien toute l'histoire de Villiers et de ses habitants. Elle aimait parler de la vie quotidienne du temps de son enfance et de son adolescence, de la guerre 39-45 qui l'avait profondément marquée, des bals clandestins pendant cette période, de son travail dans les champs et dans la ferme familiale pour remplacer son frère parti à la guerre. C'était toujours avec plaisir qu'elle racontait tous ces moments. Rien ne lui échappait, elle se rappelait du moindre détail, des noms des prénoms, des endroits...

Elle avait connu les profondes transformations du village :

- Villiers, bourg rural qui perdit sa main d'œuvre agricole allant travailler en usine.
- La disparition progressive des fermes passant du cheval au tracteur, de la ferme de 5 à 10ha à la ferme

de 200ha.

- La construction de petits pavillons individuels.
- L'amélioration des conditions de vie. (dans son enfance on tirait l'eau du puits et on s'éclairait à la bougie ou à la lampe à pétrole)
- L'apparition du confort ménager en particulier la machine à laver remplaçant la lessiveuse, la planche à laver et la brosse en chiendent.

Elle avait apprécié l'évolution des droits de la femme, le droit de vote, l'instauration des droits sociaux et l'indépendance financière.

Elle était heureuse d'avoir connu tout cela, et disait souvent : « j'en ai connu des choses dans ma vie ».

Elle aimait profondément son village, et aimait se retrouver avec ses amis de jeunesse lorsqu'elle en avait l'occasion, au repas des aînés, au repas de fin d'année ou à la galette, qui fût sa dernière sortie.

Elle nous a quittés ce dernier jour de janvier, laissant derrière elle tout ce qu'elle aimait tant. Son témoignage et ses souvenirs manqueront quand certains Villarons évoqueront le passé, mais son souvenir restera.

Eveline

Notre cadre de vie



« LA FORÊT EN FÊTE »

Concours photos

Le Parc naturel régional du Gâtinais français et la Commune de Vayres-sur-Essonne (91) organisent les 3 et 4 octobre 2015 à Vayres-sur-Essonne une manifestation sur le thème de la forêt.

À cette occasion, nous vous proposons de participer à un concours photos, ouvert au grand public, dont le thème porte sur La forêt du Gâtinais français.

Vous souhaitez participer, c'est très simple :

Faites parvenir au maximum 3 clichés de votre choix à la Mairie de Vayres-sur-Essonne ; vos photographies seront exposées lors de la manifestation « Forêt en Fête ».

ATTENTION !

La date de clôture est fixée le mardi 15 septembre 2015.

Le concours est doté de plusieurs prix qui seront attribués par catégorie :

- Prix du public (trois lauréats),
- Prix Lantara (Parc naturel régional du Gâtinais français) un lauréat,
- Prix de la Commune de Vayres-sur-Essonne, un lauréat + un lauréat pour la catégorie des moins de 16 ans.

Les prix seront remis aux lauréats le jour de l'évènement.

Le détail de ce concours photos figure dans le règlement disponible auprès du Parc (téléchargeable sur le site www.parc-gatinais-francais.fr) et des Communes du territoire.

N'hésitez pas à solliciter le Parc naturel régional du Gâtinais français au 01 64 98 73 93 pour toute information relative à ce concours photos.

Et ce n'est pas tout ! Plusieurs animations grand public autour de la forêt et du bois sont prévues lors de ce week-end :

*Exposition de travaux réalisés par des enfants des écoles,
Concours photos,*

« Jeux de piste/découverte » pour les enfants,

Balade contée, balades ludiques,

Animations forestières,

Stands des acteurs de la filière forêt bois...y compris des artisans d'art,

Chasse au trésor...

Le programme détaillé de cette manifestation sera diffusé dans le courant de l'été.



ONF : COMMUNIQUÉ

6 hectares de forêt touchés par un incendie à Fontainebleau

Un feu de forêt s'est déclaré mercredi 27 mai, en début d'après-midi, sur le massif forestier de Fontainebleau (parcelle 781) à proximité de Franchard.

Au total, 6 hectares de végétation ont été touchés par l'incendie. Pour permettre l'intervention des secours, celui-ci a provoqué la fermeture temporaire de la route Ronde entre les carrefours de la Croix de Souvray et le Touring Club.

Quelques 63 pompiers, 3 groupes d'intervention feux de forêt soit 9 camions de lutte contre l'incendie et 2 camions citernes ont été mobilisés par les SDIS de Seine-et-Marne et de l'Essonne. Cet important dispositif de secours, renseigné sur le terrain par les agents de l'Office national des forêts, a permis de maîtriser l'avancée des flammes en milieu d'après-midi. Un dispositif a ensuite été mis en place pour assurer une surveillance sur la zone.

Avec le temps sec des dernières semaines et attisé par le vent, le feu s'est propagé rapidement sur cette zone. Pour l'heure, l'origine de l'incendie n'est pas connue mais pourrait être due à une imprudence ou à un feu de camps mal éteint. Situé sur une platière, le feu a surtout atteint la végétation basse. Toutefois, il se peut que les quelques arbres touchés, en périphérie de la zone incendiée, survivent.

Cigarette, barbecue ou feu de camp mal éteints, les feux de forêt proviennent souvent d'imprudences. Véritable danger pour les promeneurs et riverains, le feu détruit aussi plantes et animaux. En France, les causes connues de départs d'incendies en forêt sont majoritairement accidentelles et d'origine humaine.

Souvent provoquées par des feux de camps mal éteints. Ces derniers étant d'ailleurs interdits en forêt domaniale et passibles d'une forte amende. Les visiteurs doivent donc faire preuve d'une grande vigilance et respecter les consignes de prévention.

Des patrouilles nocturnes pour prévenir les risques en forêt

Depuis quelques semaines, l'ONF a renforcé la surveillance pour prévenir les incendies sur le massif de Fontainebleau. Avec le concours de l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage), des services de police et de gendarmerie, des tournées nocturnes en forêt sont organisées pour surveiller et sensibiliser les usagers sur les risques liés aux départs de feux.

Chaque année à Fontainebleau, la défense de la forêt contre les incendies (DFCI) constitue une action prioritaire

Quelques conseils de prévention à respecter :

- ne pas allumer de feu en forêt ni à moins de 200 m de la forêt ;
- ne pas jeter de cigarettes en forêt ;
- ne pas faire de barbecue en forêt ;
- camper uniquement dans les lieux autorisés, sécurisés et protégés ;
- respecter toutes les consignes de sécurité en forêt (interdiction d'entrer en forêt, interdiction de circuler en véhicule, même à vélo, sur certaines routes...).

En cas de départ de feu :

- rester éloigné d'un feu de forêt ;
- prévenir les pompiers en composant le 18 ou la gendarmerie et la police, en précisant le lieu, le numéro de parcelle, le nom d'allées ou de carrefours ;
- ne pas stationner sur les voies d'accès à la forêt

*Guillaume LARRIERE
Chargé de communication
ONF – Agence de Fontainebleau*

Vie des associations

AMAP L'Art du champ, ça pousse !

Dans le Plume Tambour du mois de novembre, Odile Lechevallier vous a expliqué le fonctionnement des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP), dans celui de février, l'association l'Art du Champ vous était présentée.

Tous les feux administratifs étant au vert et les beaux jours de retour, les légumes sont désormais en culture dans un terrain de la commune de Larchant. La première distribution est prévue pour le mois de juillet, sous forme de paniers à constituer chaque semaine avec des légumes de saison arrivés à maturité. La distribution se fera tous les jeudis de 18h à 20h30, à Villiers au foyer JL Garban grâce à la générosité de notre municipalité qui a accepté de mettre une salle à disposition de l'association.

Il est déjà possible de s'inscrire pour un panier hebdomadaire à 18€ ou ½ panier à 9€.

Voici un exemple de panier pour fin juillet :

1kg pommes de terre primeur
 1kg carottes
 1kg courgettes
 1kg tomates
 600g aubergines
 1 concombre
 500g haricots verts
 400g échalotes
 1 salade
 1 botte basilic

N'hésitez pas à nous contacter : 01 64 24 26 71
 ou « lartduchamp@gmail.com »

Françoise Hubert

Hier

PRINTEMPS DES POÈTES

Manifestation organisée par l'Amicale Villaronne dimanche 22 mars, thème national de cette année : « l'insurrection poétique ».

L'insurrection poétique nous a jetés dans la rue.
 Et on nous a vus, pancartes en main, banderoles brandies

Et on nous a entendus, poèmes en bouche,
 slogans criés

Des bébés, des enfants, des ados, des adultes et
 des grands parents

Ont partagé la parole, celle des poètes d'un jour,
 de toujours, d'ici, d'ailleurs

Pour le plaisir, pour l'émotion, pour la révolte
 et la passion.

Merci au Comité d'Insurrection : Isa Mercure,
 Dominique Détune, Guillaume Chapet



Françoise Hubert

CONCERT PIANOS ET VIOLONCELLE

Samedi 11 avril, au foyer, Isabelle de Rambures-Rettagliati, Laurence et Bernard Leroy ont donné un merveilleux concert aux 200 personnes présentes. Le programme très varié allait de Mozart à Piazzolla. La Danse macabre de C. Saint-Saëns, bien connue de tout le public, s'est conclue sous un tonnerre d'applaudissements ! Les pièces de Beethoven, Granados nous ont tour à tour charmés, émus, touchés. Quant à Oblivion de Piazzolla, nous avons eu le privilège de l'avoir en bis ! Le traditionnel verre de l'amitié à la fin du concert nous a permis d'échanger nos impressions dans la joie et la bonne humeur et de suggérer à Isabelle, Laurence et Bernard de donner un prochain concert !

Annie Union



FÊTES DE MAI

« Les Fêtes de Mai » de Villiers sous Grez ont bénéficié d'un temps très ensoleillé. C'est évidemment l'élément fondamental qui a permis une réussite remarquable de cette première fête champêtre organisée par la Commission Culture et Animation.

Tous les participants en ont largement profité. Les parents, rassurés par le site qui évitait tout accès aux dangers de la circulation permettant ainsi aux enfants de courir et de « faire les fous » sans contrainte. Les exposants ont pu établir des contacts fructueux. Les randonneurs à pieds, vélo ou cheval ont pu profiter d'une organisation efficace (merci à Mélissa). Les jeux de kermesse ont aussi fait des émules tous comme les petits parcours de Sandra. Enfin, nos danseurs country de « Somewhere Country », toujours aussi passionnés, nous ont entraînés spontanément parents et enfants et fourni quelques leçons profitables. Les forces dépensées nécessitant force calories, une restauration à la hauteur put calmer les appétits. Que tous et notamment les bénévoles soient ici remerciés comme il se doit. Il semblerait bien que tout le monde en redemande. Tant mieux, c'est bien l'objectif que s'est fixé l'équipe communale.

La rédaction



« LE MARIAGE FORCÉ » DE MOLIERE

Vendredi 29 mai, pour la troisième année consécutive, "Les Leçons baroques" nous ont proposé un spectacle "Théâtre et musique" au foyer rural : « le mariage forcé » de Molière, avec les intermèdes musicaux de Jean-Baptiste Lully et de Marc Antoine Charpentier.

Ce spectacle nous a fait découvrir la fraîcheur, la spontanéité, la verve et l'humour du 17ème siècle, grâce à une mise en scène à l'ancienne éclairée avec des bougies, et avec prononciation, attitudes et gestes des acteurs selon la tradition de Molière.

Les acteurs, sous la direction d'Isabelle Grelet, et les musiciens, sous celle de Marie-Françoise Bloch, nous ont entraînés dans cette satire avec bonheur et émotion, pour le plus grand plaisir des très nombreux spectateurs dont quelques collégiens ravis de découvrir sur scène ce qu'ils ont étudié durant l'année scolaire.

La rédaction

KERMESSE

Chers tous,

La kermesse s'est déroulée à Villiers une fois de plus dans la joie et la bonne humeur, sous le soleil!

Tout le monde a pu profiter du barbecue et des frites avant de se lancer dans les jeux tenus par de nombreux parents bénévoles que nous remercions à nouveau chaleureusement! Après un goûter varié entre gâteaux maison, crêpes et barbes à papa, le tirage de la tombola a fait de nombreux heureux. Nous espérons que vous avez comme nous passé une belle journée et vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles aventures.

Bonnes vacances à tous,

l'équipe d' A VIVRE

SORTIE VÉLO DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Les enfants du CP au CM2, leurs enseignantes et quelques parents à vélo jusque Achères la Forêt.

Vendredi 19 juin, les jeunes Villarons et Reclosiots sont partis par groupes de cinq/six parcourir à vélo les huit kilomètres qui séparent leur école élémentaire de Recloses du stade de foot de Achères-La-Forêt et retour. Plus tôt dans la matinée, les jeunes enfants âgés de sept à onze ans avaient revêtu leur gilet fluorescent plus ou moins ajustés et leur casque de cycliste et trépignaient tôt dans la cour de récréation tant ils avaient hâte de chevaucher les montures multicolores sur les routes de campagne. Les sacs à dos chargés dans une voiture accompagnatrice, ils partirent légers encadrés de leurs enseignantes et de sympathiques parents qui avaient eux aussi trouvé une bonne excuse pour fuir le bureau ce jour-là et profiter du beau temps. Une heure et quelques plus tard, après avoir transformé une partie du stade Achérois en salon d'exposition de deux roues, nos bikers des bacs à sable ont acclamé de bon coeur l'arrivée des voitures encadrantes en scandant : « Le pique-nique ! Le pique-nique ! Le pique-nique ! » Les adultes furent bien obligés d'obtempérer et redistribuer les petits sacs à provision des grands sportifs affamés. Rapidement repus, les enfants ont repris des forces et entamé des tirs au but, courses de vitesse, jeu de l'épervier et un

facteur géant. Le plaisir des enfants était d'autant plus grand lorsque l'un ou l'une d'entre elle faisait cavalier un adulte. Enfin ce fut l'heure du trajet retour, avec une boucle complémentaire à Recloses pour les plus grands qui le matin avaient parcouru quelques rues de plus à Achères. Petits et grands regroupés à l'école se quittèrent ravis de ce programme qui les sortaient tous de leur routine : c'était un avant-goût des grandes vacances...



Demain

FÊTE DU 14 JUILLET

LUNDI 13 JUILLET

La Municipalité vous propose un rendez-vous à 21h30 au foyer rural pour le départ de la retraite aux flambeaux (fournis par la mairie) dans les rues du village. Le parcours nous amènera place Rapine où Olivier Sélac animera le bal populaire. Une buvette sera à votre disposition.

MARDI 14 JUILLET

A 12 h Repas champêtre sous les tilleuls du foyer, préparé par la commission Culture Animation Jeunesse et Sports.

MENU

Apéritif

Assiette salade composée et terrine du chef

Bavette grillée sauce échalote

Pomme de terre en papillote sous la cendre
crème ciboulette

Salade et fromage

Tarte fine aux pommes, glace à la vanille

Vins - café

Prix du repas : adulte 15 euros, enfant moins de 12 ans : 8 euros

Réservations jusqu'au 9 juillet :

Mme Lechevallier 01 64 24 26 33

Mme Leschier 01 64 24 23 85

Une navette sera disponible pour les personnes à mobilité réduite qui en feront la demande lors de l'inscription au repas.

Après le repas champêtre, venez profiter des stands de jeux de kermesse.

L'accès aux jeux est gratuit, et des cadeaux récompenseront les meilleurs dans chaque catégorie.

VILLIERS sous GREZ

Fête du 14 Juillet

Lundi 13 juillet

21 h 30 : retraite aux flambeaux à partir du foyer
et bal populaire place Rapine
avec Olivier Sélac.

Mardi 14 juillet

12 h : repas champêtre sous les tilleuls du foyer
suivi de la kermesse du village.

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique

**YOGA
VILLIERS SOUS GREZ**

Salle de danse du foyer rural
du 20 au 25 JUILLET

Cours de yoga à la carte...
Vous pouvez venir tous les jours ou à
quelques séances...
Être débutant ou avoir déjà pratiqué...
Le yoga s'adresse à tous, jeunes ou moins
jeunes...
Renseignements et inscription avant le
15/07 :

Association Yogarmonie
yogarmonie77@free.fr
Sylvie 01-64-24-21-28



BROCANTE DES AINES

N'oubliez pas

Le 30 août 2015, au Lary, le Club des Aînés organisera la 26ème brocante vide grenier ouverte à tous, sans inscription de 6h à 18h. Pas d'alimentaire, pas de neuf. 3 euros le mètre linéaire.

Restauration sur place organisée par l'Amicale Villaronne .

Renseignements : 01 64 24 25 34 ou
02 38 95 71 15 ou 06 86 20 53 02

COURSE D'ORIENTATION

Dimanche 20 septembre

Course d'orientation organisée par Balise 77 le club des orienteurs de Fontainebleau-Avon

Accueil spécial loisir. Challenge spécial Villaron sur 3 circuits avec participation gratuite.

Le circulation sera ralentie et un peu perturbée pour la sécurité des coureurs.

Renseignements auprès de Sandra Olivier :
01 64 24 26 41

Petites annonces

Dame retraitée propose :
Soutien scolaire à domicile du CP à la 6°,
Garde d'enfant à votre domicile ponctuellement
en journée ou le soir.
Speaks a little English.
Contacter Coco 06 75 12 24 80

Cherche à LOUER local sain environ 60
m² avec électricité pour stockage de livres.
Appeler Bruno au 06 65 15 45 99.

Infos pratiques

PLAN CANICULE

Comme tous les ans, le C.C.A.S., sur directive du Ministère de la Santé, met en place au niveau de notre commune le Plan National Canicule (P.N.C.). Il s'agit d'anticiper l'arrivée d'une canicule, de définir les actions à mettre en œuvre aux niveaux local et national pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celle-ci. Il s'agit également d'adapter au mieux les mesures de prévention et de gestion au niveau local, en portant une attention particulière aux populations vulnérables.

Conformément à la législation, la commune met en place un registre nominatif destiné à inscrire les personnes de plus de 65 ans ou en situation de handicap qui en font la demande. Les informations figurant sur le registre nominatif sont relatives à l'identité, à l'âge, aux coordonnées des personnes, aux coordonnées du service intervenant à domicile s'il y a lieu,

la personne à prévenir en cas d'urgence et les coordonnées du médecin traitant. Ce registre permet à l'ensemble des services publics locaux et des organismes associés d'être mobilisés et prêts à mettre en œuvre les actions prévues lors du déclenchement du Plan d'Alerte et d'Urgence (relation avec la Préfecture).

C'est la personne concernée ou le cas échéant un tiers qui fait cette demande directement au secrétariat de la Mairie : 01 64 24 21 03.

Un numéro de téléphone national « canicule info service » (0 800 06 66 66) est également mis en place par le Ministère chargé de la santé. Ce numéro donne de l'information sur les mesures préventives qu'on peut mettre en place lors des canicules. Il ne s'agit donc pas d'un numéro d'urgence médicale.

Véronique GIRARD

TRUCS ET ASTUCES

Soulager une piqure d'abeille.

Si une abeille vous a piqué, commencez par expulser le dard et apaisez la sensation de brûlure avec du vinaigre blanc, à appliquer en compresse. Laissez agir au moins 30 minutes, ensuite, poursuivez le traitement en apposant de la glace durant 30 minutes.

Si vous n'avez pas de vinaigre à portée de main, urinez et badigeonnez votre piqure.

Ça marche, je l'ai fait.

Rattraper une salade fanée.

Au réfrigérateur une salade fane vite et on a tendance à la jeter.

Pour qu'elle retrouve toute sa fraîcheur, plongez-la dans de l'eau tiède et rincez-la abondamment à l'eau froide. Placez-la ensuite au congélateur pendant une demi-heure.

Votre salade est de nouveau fraîche et prête à l'emploi.

Richard Antoine

Nos joies nos peines

Bienvenue à Inaya Ramdane de Hoari Ramdane et Warda Kasmi, née le 30 mars 2015.
Félicitations aux parents

C'est avec tristesse que nous annonçons le décès de Madame Denise Neveu le 3 mars 2015.

Si vous ne souhaitez pas que vos événements familiaux soient publiés, merci de nous en informer.

L'Agence Postale Communale sera fermée du lundi 29 juin au samedi 18 juillet 2015 ainsi que du 29 Juillet au 18 Août inclus.
Pour le courrier en instance, prière de s'adresser au bureau de poste de La Chapelle la Reine.

MARCHÉ À VILLIERS-SOUS-GREZ

Place des trois tilleuls
tous les jeudis à partir de 16h00

Entre deux Plume-Tambour n'oubliez pas de consulter le site internet de Villiers-sous-Grez :

<http://www.villierssousgrez.fr/>

Nos Conseillers Municipaux auront le plaisir de vous recevoir lors des permanences du samedi matin de 9h à 12h à la mairie.

JUIN

Samedi 27 : Régine Rey

JUILLET

Samedi 04 : Anne-Marie Thibaut

Samedi 11 : Cédric Thibaut

Samedi 18 : David Viratel

Agenda

Réunion du conseil municipal le 16/07

Collecte sélective d'emballages et papiers :

Le 8 et 22 juillet
5 et 19 août

Recréatif

Lundi 13/07 Retraite aux flambeaux,
Bal place Rapine à partir de 22 h

Mardi 14/07 Repas champêtre
Suivi de la Kermesse

Dimanche 30/08 Brocante des Aînés
Dimanche 20/09 Course d'orientation

HORAIRES DE LA MAIRIE

lundi, mardi, jeudi
de 13h30 à 17h00

samedi de 9h00 à 12h00

Téléphone: 01 64 24 21 03

villierssousgrez@wanadoo.fr

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

(allée Jean Tardieu)

- mercredi de 14h30 à 16h30

- jeudi de 9 h à 10h et
de 16h30 à 18h30

- samedi de 17 h à 19 h

vacances scolaires : mercredi
de 10h à 12h

BUS POUR FONTAINEBLEAU

le vendredi

départ «centre» 9h10

«Croix-Lambert» 9h15

retour Villiers 12h15

Comité de rédaction : Yves Lechevallier, Régine Rey, Odile Lechevallier, Sébastien Canac, David Viratel, Emmanuel Houdant, Belzunce Nathalie, Jean-Pierre Girard, Sylvie Lepage, Ludovic Jeannotin, Dominique Ceraudo

Mise en page : David Viratel, Dominique Ceraudo

Tirage : mairie de Villiers-sous-Grez

adresse : plumetambour@gmail.com